

**Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

**M. Jean CASTEX**, *Premier Ministre*

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75 007 PARIS

Nos réf : FB/HM

*Objet : Mesures sanitaires et situation des discothèques dans le cadre de la réouverture des établissements recevant du public (ERP).*

Aubenas, le 07 juin 2021

Monsieur le Premier ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation des discothèques dans le cadre de la réouverture progressive des établissements recevant du public (ERP), prévue par le Gouvernement.

En effet, alors que différents établissements ERP bénéficient d'ores et déjà d'une autorisation de réouverture (hôtels, bars, restaurants), les discothèques sont les seules à être exclues du plan de déconfinement du Gouvernement. Les discothèques sont, par conséquent, restées fermées depuis maintenant 15 mois, privant 23.000 salariés d'activité professionnelle.

L'incompréhension de la profession vis-à-vis des décisions gouvernementales réside dans le simple fait que de nombreux événements (mariages, concerts) seront autorisés à se tenir à partir du 30 juin prochain, alors qu'on y exerce les mêmes activités qu'en discothèque, à savoir la danse.

En outre, les organisations professionnelles de ces discothèques se sont mobilisées plusieurs mois à l'avance afin d'établir un protocole sanitaire à la fois strict et efficace, pour assurer un cadre d'activité le plus sécurisé possible, et donc une réouverture rapide. Ce sont des lieux non seulement ventilés (par un système de désenfumage qui renouvelle intégralement l'air plusieurs fois par heure), mais aussi parfaitement sécurisés du fait de la présence de 10.000 agents de sécurité privée, et de contraintes règlementaires intransigeantes.

Aussi, les discothèques sont des établissements au sein desquels travaillent des professionnels en gestion de la nuit, et la perpétuation de leur fermeture incitera les jeunes à s'organiser en soirées privées et clandestines qui, le plus souvent, sont plus dangereuses pour la santé, les gestes barrières et la distanciation sociale n'y étant pas contrôlés. A l'inverse, les discothèques n'auraient aucune difficulté à faire appliquer le protocole sanitaire et les gestes barrières nécessaires en temps de crise épidémique.

---

**Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche**

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr) – Site : [www.fabricebrun.fr](http://www.fabricebrun.fr)

Par ailleurs, les discothèques ont un rôle social essentiel pour les jeunes. C'est un lieu sécurisé, au sein duquel la mixité sociale est une réalité. On notera que la fermeture de ces établissements pendant les différents confinements nationaux qui se sont succédés n'a pas fait chuter ni l'alcoolémie, bien au contraire, ni le nombre d'accidents ou de débordements nocturnes qui ont persisté lors de l'organisation de soirées illégales.

Pour l'ensemble de ces raisons, il conviendrait de travailler ensemble, Gouvernement, Parlement, et organisations professionnelles, à un nouveau calendrier permettant une réouverture de ces discothèques dans les mêmes conditions que les autres établissements ERP (limite de la jauge de population, réouverture progressive, et première date de réouverture au plus tard le 30 juin prochain).

Enfin, au regard des délais et des attentes de la profession, je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête et je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Pour les professionnels,  
pour les jeunes...  
et plus généralement les Français  
envient de se divertir les soirées.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche